

PROCEDURE D'ADMISSION EN DOCTORAT

FORMATION DOCTORALE EN ANTHROPOLOGIE SOCIALE, ETHNOLOGIE

Première étape

La campagne d'admission se déroule deux sessions : du 25/5 au 30/06/2023 et du 5/9 au 18/10/2023

L'étudiant consulte la liste des enseignants habilités à diriger des doctorants en anthropologie (cf. notice 2023-2024 sur le site de la mention), choisit un enseignant, lui envoie son **projet de recherche et son CV par mail**. L'enseignant lui confirme, par mail, qu'il accepte d'encadrer sa recherche.

L'étudiant prend rendez-vous avec l'enseignant pour lui faire signer le dossier d'inscription. Une signature électronique est également acceptée.

La procédure d'admission en première année de doctorat se fait uniquement via l'application e-candidats.

Veillez-vous connecter sur : <https://www.ehess.fr/fr/admissions-inscriptions>

Les pièces à joindre sont les suivantes :

→ **un projet de recherche (de 10 à 11 pages)**

→ la copie des diplômes (bac, master ou équivalent) et leur traduction assermentée (pour les langues autre que l'anglais)

→ un Curriculum Vitae

→ une pièce d'identité (CNI, passeport en cours de validité ou copie de l'acte de naissance) pour les Français, (passeport en cours de validité ou copie du certificat de naissance traduit en français) pour les étudiants étrangers

Remarque : tout document établi dans une autre langue que le français doit être traduit :

- à l'étranger par les services consulaires

- en France, par un traducteur assermenté

Ne pas oublier de répondre au questionnaire sur le financement de la thèse sur e-candidat.

L'étudiant fait signer le dossier d'admission par le directeur de thèse, la charte de doctorat par le directeur de thèse et le responsable du laboratoire ou centre de recherche auquel l'enseignant est rattaché. Le reste des signatures est pris en charge par le secrétariat de la formation doctorale.

Il dépose directement les documents demandés sur e-candidats avant le 30 juin ou le 18 octobre, dates limites.

En cas de problème d'orientation ou de choix de directeur de recherche, les candidats peuvent soit s'adresser directement à l'enseignant habilité de leur choix, soit écrire à l'adresse suivante : orientation.anthropologie@ehess.fr pour solliciter un conseil au sujet du processus de candidature ou de potentiels directeurs ou directrices à contacter.

Deuxième étape

Le secrétariat détermine si le dossier est complet ou non, vérifie sa recevabilité et adresse au candidat, dans le cadre de la procédure « silence vaut accord », un accusé réception de son dossier par mail.

Le dossier est présenté à la signature du responsable de la Formation.

Remarque : *Si le candidat n'est pas titulaire d'un master en sciences sociales ou en humanités, son dossier sera automatiquement présenté au conseil pédagogique au mois de juillet, en séance plénière, pour être discuté au cas par cas. Le conseil votera alors le refus ou l'acceptation du dossier, à un niveau d'inscription ne correspondant pas forcément à celui demandé.*

L'avis préalable du Conseil pédagogique est communiqué au candidat et son dossier transmis au service de l'Ecole doctorale.

L'Ecole doctorale rend l'avis définitif sur l'inscription ou non du candidat et l'en informe.

Résultats prononcés par l'Ecole doctorale mi-juillet et fin octobre 2023.

Troisième étape

La scolarité envoie, par mail, le dossier administratif à chaque étudiant afin qu'il puisse finaliser son inscription c'est-à-dire payer les droits d'inscription et retirer sa carte d'étudiant.

Inscriptions administratives : dates non fixées

Attention : Le service de la scolarité est fermé au mois d'août.